

L'ADMISSION :

PRÉREQUIS :

Après une classe de 3ème de l'Enseignement Général, Agricole ou une classe de CAPa. Cependant, les titulaires d'un diplôme du même secteur peuvent directement accéder à la deuxième année de formation.

L'inscription n'est définitive qu'après un entretien avec un membre de l'équipe de la MFR.

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS :

- Ouverture des inscriptions : février
- Début de la formation : septembre (pour une rentrée différée nous consulter)
- durée de la formation 3 ans

PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

Le titulaire de ce bac pro travaille dans une entreprise de travaux paysagers ou au sein du service espaces verts d'une collectivité locale ou d'un syndicat intercommunal. Il participe à la conduite de chantiers paysagers : il prépare, organise et exécute les travaux, utilise et entretient les matériels et les équipements. Il améliore les sols, établit le piquetage, met en place les voies et les réseaux, effectue les plantations, installe l'irrigation, l'éclairage, le mobilier... Il peut encore entretenir les espaces paysagers : il taille les végétaux, les arbres et les haies, désherbe les sols, les pelouses et les massifs, il suit l'état sanitaire des végétaux et assure leur traitement. Il est en relation avec les différents partenaires de l'entreprise, les clients et les fournisseurs.

L'établissement et la formation BAC PRO Aménagements Paysagers de niveau 4 sont accessibles aux personnes en situation de handicap et de difficultés d'apprentissage. Un référent handicap accompagne le jeune tout au long de sa scolarité. Possibilité d'entrée/sortie échelonnées sous réserve d'acceptation. Formation accessible en alternance scolaire et en apprentissage.

FORMATION :

OBJECTIFS :

- Communiquer dans un contexte social et professionnel avec des références culturelles.
- Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle.
- Développer sa motricité.
- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques.
- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement.
- Assurer la conduite d'un chantier.
- Assurer des interventions d'aménagement végétal.
- Mettre en place des infrastructures.
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers.

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

MG1 : Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde

MG2 : Langue et culture étrangères

MG3 : Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives et artistiques.

MG4 : Culture scientifique et technologique.

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers

MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagement paysager

MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers

MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers

MP5 : préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers

MAP : Module d'adaptation professionnelle

COMPÉTENCES ET CAPACITÉS VISÉES :

Technique, Organisationnelle, Relationnelle, Culture générale et scientifique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Sorties et visites pédagogique, interventions de professionnels, travaux pratiques (parc de 2 ha), atelier technique, supports pédagogiques adaptés aux apprenants et à la formation

CONTENUS SUPPLEMENTAIRES

Travaux pratiques, visites des collectivités, jardins et organismes agricoles, intervenants extérieurs, salons, forums...

COMPÉTENCES ET CAPACITÉS VISÉES :

Technique, Organisationnelle, Relationnelle, Culture générale et scientifique

DURÉE DE LA FORMATION 1350 HEURES

Seconde : 15 semaines

Première : 18 semaines

Terminale : 18 semaines

RYTHME DE L'ALTERNANCE

- 1 semaine en formation
- 1 semaine en entreprise

RESPONSABLE DE FORMATION

Nicolas RNJAK

COÛT DE LA FORMATION :

Le coût de formation comprend les frais, de restauration et d'hébergement. Pour les apprentis, les OPCO participent aux frais de scolarité. Retrouvez tous nos tarifs en détail sur notre site internet : www.mfr.etampes.fr

SUIVI DE L'ACTION

- Visites de stages et d'apprentissages
- Carnet de liaison
- Réunion parent-formateur
- Espace Numérique de Travail

OBTENTION DU DIPLÔME

Contrôle Continu en Cours de Formation à la MFR et en entreprise : > CCCF généraux et CCCF professionnels **Épreuves terminales**
Les notes validées ainsi que les blocs

POURSUITES D'ÉTUDES

BTSa Aménagements Paysagers > CS
Arboriste élagueur > CS Constructions paysagères

INSERTION PROFESSIONNELLE

- technicien
- paysagiste
- Ouvrier paysagiste